COMMISSION RÉGIONALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nos réf. :09/CRAT A.770-AN
BB

Le 10 mars 2009

Avis relatif à la première phase de la révision du plan de secteur de Mons-Borinage en vue de l'inscription d'une zone d'extraction dans le prolongement sud de l'actuelle carrière dite « Bois du Prince » et d'une zone d'espaces verts au lieu-dit « Carrière des Vaches » à Hautrage (SAINT-GHISLAIN)

La Commission régionale d'aménagement du territoire, section Aménagement normatif, a examiné la première phase de la révision du plan de secteur de Mons-Borinage en vue de l'inscription d'une zone d'extraction dans le prolongement sud de l'actuelle carrière dite « Bois du Prince » et d'une zone d'espaces verts au lieu-dit « Carrière des Vaches » à Hautrage (SAINT-GHISLAIN)

L'étude d'incidences est réalisée par le bureau d'études ARIES s.a., dûment agréé pour ce type de projets.

L'ensemble du dossier a été réceptionné par la CRAT en date du 07 janvier 2009.

Sur proposition de la section, la CRAT rend l'avis suivant en date du 10 mars 2009 :

Considérant que l'avant-projet vise l'inscription au plan de secteur de Mons-Borinage d'une zone d'extraction de 4,52 hectares au sud et en extension de la zone d'extraction existante, en lieu et place d'une zone forestière ;

Considérant que cette extension est la seule possibilité pour assurer la poursuite de l'exploitation du grès de Villerot ;

Considérant que l'avant-projet vise également, à titre de compensation planologique, l'inscription en zone d'espaces verts d'une zone d'extraction d'une superficie d'un peu plus de 5,15 hectares située au niveau de la Carrière des Vaches ; que cette zone a été exploitée ; qu'elle présente une valeur biologique intéressante ;

Rue du Vertbois, 13c | 4000 Liège - Belgique | Tel. : +32 (0)4 232 98 59 | Fax : +32 (0)4 232 98 50 | www.crat.be | info@crat.be

Considérant que la compensation proposée correspond à une alternative possible émise par le bureau d'étude ;

Considérant que la deuxième phase analysera les impacts éventuels du projet sur la sylviculture et sur la mobilité et vérifiera la pertinence de l'extension de la carrière à l'Est ;

Considérant son avis favorable sur le projet de contenu de l'étude d'incidences remis le 13 novembre 2007 (07/CRAT A.639-AN) ;

La CRAT est favorable à la poursuite de l'étude d'incidences.

Benoît BRASSINE
Secrétaire

p.o. Pierre GOT,
Président.